



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL DE ROUEN

Question au Gouvernement n° 2223

Texte de la question

INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL DE ROUEN

M. le président. La parole est à M. François Ruffin.

M. François Ruffin. Monsieur le Premier ministre, hier lundi, vous avez fait le déplacement à Rouen. Humant l'air, vous avez admis des odeurs très dérangeantes, très pénibles mais pas nocives. C'est votre parole, et à elle seule elle rassure la France, d'autant que vous avez promis « la transparence absolue. »

Cette transparence absolue, pouvez-vous la faire dès maintenant ? Pouvez-vous nous dire très simplement quels sont les produits qui ont brûlé dans l'incendie de l'usine Lubrizol ?

Plusieurs députés du groupe LaREM . Il vient de le dire !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le député, je crois que le Premier ministre vient de répondre très précisément à votre question : cet après-midi, le préfet va rendre publique la liste de tous les produits qui étaient dans le hangar qui a brûlé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Pourquoi pas maintenant ?

M. le président. La parole est à M. François Ruffin.

M. François Ruffin. Non, M. le Premier ministre ne répond pas à ma question et vous ne répondez pas à ma question ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues !

M. François Ruffin. Nous sommes cinq jours après cette catastrophe majeure. Si vous voulez lever le voile de la suspicion, comment se fait-il que vous ayez attendu cinq jours pour publier, peut-être, la liste de ces produits ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI. – Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Jean-René Cazeneuve. Vous êtes irresponsable !

M. François Ruffin. C'est pourquoi je maintiens ma question. Vous avez cette liste. Pourquoi ne l'avez-vous pas rendue publique beaucoup plus rapidement ? Pourquoi ne la rendez-vous pas publique aujourd'hui, dès

maintenant, devant les députés et devant les Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI et parmi les députés non inscrits. – Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues ! Seul M. Ruffin a la parole.

M. François Ruffin. Depuis vendredi, vous savez que l'usine contenait de l'hydroxyde de potassium, une substance corrosive pour la peau, les yeux et surtout les voies respiratoires. Oui ou non, mesdames et messieurs les ministres, ce produit a-t-il brûlé dans l'incendie ?

Dans l'usine se trouvait aussi de l'acide chlorhydrique, principe actif du gaz moutarde connu depuis la Première Guerre mondiale. Oui ou non, ce produit a-t-il brûlé dans l'incendie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

Dans l'usine se trouvait du chlorure de soufre, classifié matière toxique ayant des effets immédiats graves. Oui ou non, ce produit a-t-il brûlé dans l'incendie ?

Depuis vendredi, vous savez. Comment expliquez-vous que le préfet ne rende cette liste publique qu'aujourd'hui peut-être ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Comme M. le Premier ministre vous l'a expliqué, c'est pour des raisons de sûreté, notamment en raison du risque d'attentat, que les arrêtés concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ne sont plus rendus publics de façon brute, avec l'ensemble des quantités et des natures de produits stockés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe FI et parmi les députés non inscrits.*) Il a donc été nécessaire d'identifier la nature et de répertorier la quantité des produits stockés dans cet entrepôt spécifique, puis de retirer de la liste les produits ayant pu être évacués pendant l'incendie grâce au professionnalisme des services de secours, auxquels je veux de nouveau rendre hommage (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM*), ainsi qu'à celui des inspecteurs des installations classées, qui ont guidé l'intervention des pompiers.

Nous nous trouvons face à une catastrophe industrielle, une crise grave susceptible d'inquiéter les Français, en tout cas les Rouennais. La situation mérite mieux que les polémiques que vous cherchez à créer, monsieur le député (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM – Protestations sur les bancs du groupe FI*), d'autant que des mesures de qualité de l'air sont réalisées en continu – un progrès rendu possible par le retour d'expérience d'accidents antérieurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*)

M. Sébastien Jumel. On y vit ! On aimerait bien avoir la liste !

M. le président. Je vous demande un peu de calme, mes chers collègues.

Mme Patricia Mirallès. Écoutez la réponse !

Mme Élisabeth Borne, ministre. Dès le début d'un accident, les services de secours et ceux de l'État sont désormais dotés de capacités pour réaliser ces prélèvements et ces mesures en continu. Cela nous permet aujourd'hui d'affirmer qu'aucun des polluants recherchés n'est présent dans l'air que respirent les Rouennais. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Pierre Cordier. Rappelez François de Rugy !

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2223

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 octobre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 octobre 2019](#)